



## ÉTAT DES LIEUX DES ARTS MÉDIATIQUES AU QUÉBEC EN 2001

*ÉTUDE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES  
CRÉATEURS ET DES ORGANISMES INDÉPENDANTS  
EN ARTS MÉDIATIQUES AU QUÉBEC*

### Contexte de l'étude



© CQAM  
Juillet 2001

Cette étude a été réalisée par les personnes et les entreprises suivantes :

Volet qualitatif	Anne Bernard, recherche et rédaction Geneviève Dubost, assistante à la recherche Flora Bois, assistante CQAM
------------------	--

Volet quantitatif	Guy Mercier, chef de projet Groupe de recherche Géocom
-------------------	---

Révision et relecture	François Roberge
-----------------------	------------------

#### AVERTISSEMENT

Ce volet de l'étude ainsi que le volet qualitatif et quantitatif sont protégés en vertu des lois régissant les droits d'auteur. Il est strictement interdit de reproduire ce guide sans avoir conclu au préalable une entente spécifique avec le CQAM ou Emploi-Québec. Toute citation doit être accompagnée d'une mention référant à sa source.

Le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) est reconnaissant envers Emploi Québec et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) d'avoir rendu possible, par leur soutien, la réalisation de cet état des lieux. Le CQAM remercie celles et ceux qui ont rendu la réalisation de cette étude possible grâce à leur collaboration.

## L'ÉTAT DES LIEUX DES ARTS MÉDIATIQUES AU QUÉBEC EN 2001

### UN PEU D'HISTOIRE...

La création du Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) en 1998 s'est inscrite dans la continuité d'une histoire qui a commencé vers la fin des années 50, avec l'apparition au Québec de ce que l'on a nommé le cinéma direct, période charnière qui a vu l'émergence d'un cinéma d'auteur. Ce cinéma, tout en déblayant de nouveaux chemins sur le plan de la cinématographie, a été également une des premières incarnations de l'identité culturelle contemporaine du Québec et agissait à titre de précurseur d'un nouveau langage des images en mouvement, et d'une nouvelle démarche de création audiovisuelle.

Refusant d'endosser la vision industrielle de la création cinématographique qui déclassait les œuvres d'auteur, et afin d'agir collectivement, les cinéastes d'alors se réunirent en 1963 pour former l'Association professionnelle des cinéastes, devenue dix ans plus tard l'Association des réalisateurs de films du Québec, aujourd'hui connue sous le nom de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec.

Parallèlement, l'arrivée au Québec en 1969 du premier « Portapak™ » Sony et l'adoption subséquente de la vidéo légère ont permis l'émergence d'une nouvelle race de créatrices et créateurs, les vidéastes. L'effervescence liée à la naissance d'un nouveau médium d'expression en prise directe avec la vie donnait naissance aux centres d'accès et centres d'artistes, qui ont permis le développement d'une communauté distincte de celle des cinéastes, quoique lui demeurant liés par la structure des subventions.

Arrivent les années 90 avec, entre autres, la restructuration du Conseil des arts du Canada, les coupures à l'Office national du film et le développement et la mise en place encore plus systématique d'une vision industrielle de la création des images en mouvement.

Le cinéma d'auteur aussi bien que la vidéo d'auteur, responsables en grande partie de la reconnaissance internationale de la cinématographie et vidéographie québécoise, furent mis de côté en faveur des recettes du « scénario gagnant » et du « documentaire télévisuel » soumises au règne du box-office et aux diktats des plages horaires des annonceurs et de l'audimat des télédiffuseurs.

C'est aussi à cette époque que les deux voies de création cinématographique et vidéographique se précisent. D'un côté, le mode de production des cinéastes et vidéastes qui épousaient la démarche d'auteur était dorénavant appelé « production indépendante ». Le terme indépendant désigne que toutes les étapes d'une œuvre, du développement à la production, demeurent sous le contrôle créatif et éditorial de l'auteur. De l'autre côté existe le mode de production traditionnelle, c'est-à-dire celui où le réalisateur signe un contrat de réalisation avec un producteur qui, tout en étant responsable du financement, détient le contrôle éditorial. C'est un mode de production davantage commercial, car le producteur doit avant tout récupérer sa mise ou repayer les investissements dans la production.

À partir de 1995, la SODEC et Téléfilm Canada ouvraient de nouveaux programmes d'aide aux indépendants. Ces programmes, beaucoup moins généreux que ceux destinés au soutien des productions traditionnelles, reconnaissaient néanmoins l'existence de la production indépendante. Entre-temps, le Conseil des Arts du Canada renomme la Section cinéma et vidéo « Section des arts médiatiques » pour y regrouper tous les programmes d'aide en cinéma, en vidéo et en nouveaux médias. Depuis cette année (2001), les nouveaux médias comprennent également l'art audio et la création sonore.

Vis-à-vis cette situation qui réduisait sans cesse l'accès aux aides (investissement, subventions, etc.), à la production et au rayonnement des œuvres d'auteur dans les salles et sur les écrans de télévision, des cinéastes et vidéastes issus de cette nouvelle génération ont organisé les États généraux des créatrices et créateurs du cinéma et de la vidéo en 1996 afin d'établir des ponts et amorcer des discussions avec les diverses institutions en place.

De cet événement a émané la volonté d'établir un forum de représentation permanente et multidisciplinaire dont plusieurs objectifs trouvent aujourd'hui leurs échos dans ceux du CQAM.

La fin des années 90 voit la naissance de la concrétisation du mariage entre les images en mouvement et les nouvelles technologies, de même que la convergence des nouvelles technologies avec les pratiques cinématographique et vidéographique et, d'autre part, l'émergence d'une pratique de création dont les supports principaux sont l'ordinateur et le cyberspace. Cette évolution de l'audiovisuel donne naissance à de nouvelles pratiques de création, de nouveaux centres d'artistes et de nouveaux réseaux d'échanges. Aujourd'hui, la pratique que l'on nomme arts médiatiques comprend la création cinématographique, vidéographique et les nouveaux médias (cédérom, multimédia, installation informatisée, œuvres interactives, art réseau, art robotique, art audio, etc.).

## ENFIN RECONNU MAIS INCONNU...

Le CQAM est donc née dans le but de regrouper les créateurs et les organismes indépendants se réclamant de ces pratiques afin de les défendre et les représenter. Un an après sa fondation dans le cadre de la recherche pour mener à bien des activités de lobby, ce regroupement s'est rendu compte qu'il n'existait aucun état des lieux propre aux arts médiatiques, contrairement à d'autres champs de création. Aucune analyse statistique ou banque de données n'était en mesure de communiquer avec un minimum de précision des données qualitatives ou quantitatives sur les créateurs, les organismes, les maisons de production indépendantes, les éducateurs ou les maisons d'enseignement s'appropriant la discipline des arts médiatiques comme expression créative ou activité principale.

On ne pouvait déterminer ni la fréquence de création dans chacune des pratiques, ni les coûts moyens réels de la création d'une œuvre pour chacune des pratiques, ni les modes de production, de réalisation ou de rémunération employés, ni l'ensemble des lieux de production des œuvres, ni l'utilisation des équipements ou le rythme des acquisitions des équipements, ni où et à quelle fréquence les créateurs et éducateurs sont formés, ni où et à quelle fréquence ils suivent des stages de perfectionnement, ni comment, où et par qui leurs œuvres sont diffusées et distribuées, ni le rayonnement moyen des œuvres dans chacune des pratiques, ni l'étendue des connaissances relatives aux droits d'auteur et à leur application, ni le réseau d'échanges qui se construit dans ce domaine. Bref, aucune information statistique n'était disponible.

De plus, il était impossible d'extraire de telles informations des statistiques et des données disponibles, quel que soit le palier gouvernemental. En effet, au niveau fédéral, les informations statistiques relatives aux créateurs indépendants en arts médiatiques sont confondues à celles de l'industrie du cinéma, du marché de la vidéocassette, de l'industrie de la publicité, de l'exploitation des salles de cinéma, de la distribution et de celle des grosses maisons de production. D'autre part, au niveau provincial, ces informations sont confondues soit à celles des artistes en arts visuels, soit aux données sur la culture en général.

Par contre, on trouvait d'amples renseignements et études sur l'industrie du multimédia à tous les paliers du gouvernement. Cette situation nuisait aux créateurs et aux organismes indépendants en arts médiatiques puisqu'on utilisait trop fréquemment, et à tort, ces données pour analyser le milieu des arts médiatiques. On confondait les données d'un secteur économique en plein développement avec un champ de création disciplinaire trop souvent aux prises avec une précarité alarmante.

Il nous semblait pour le moins paradoxal que la spécificité d'un milieu et d'une pratique soit reconnue par l'octroi de bourses et de subventions sans que ledit milieu puisse valider des informations sur ses acteurs, leur évolution, leur rayonnement et leur survie. Même les organismes subventionneurs qui reconnaissent et soutiennent les arts médiatiques ne possède un tel état de lieu du milieu. Tous fonctionnent avec des données approximatives.

Enfin, il est important de noter que malgré l'existence de nombreux états de lieux sur l'industrie du multimédia, ceux-ci, de par leurs assises commerciales, ne peuvent servir ni de base d'extrapolation ni de situation comparative, sauf pour faire la démonstration des écarts qui existent entre la création des arts médiatiques et l'industrie du multimédia.

## UNE PREMIÈRE ÉTUDE DES DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES...

Le CQAM croit que ce travail, réalisé avec des moyens modestes, constitue néanmoins une étape incontournable vers une meilleure connaissance de la réalité des arts médiatiques au Québec. Cette étude demeure un document charnière dans la trousse d'outils nous permettant de mieux planifier nos interventions, desservir les besoins de la communauté des arts médiatiques et élaborer des politiques et programmes pertinents au développement et au rayonnement des arts médiatiques.

Cet état des lieux comporte deux volets réalisés par des mandataires différents. Le premier volet, consacré à l'analyse qualitative des individus et des organismes, a été réalisé par Mme Anne Bernard, aidée de Mme Geneviève Dubost, tandis que le deuxième volet, abordant les conditions socio-économiques des créateurs en arts médiatiques, a été confié à M. Guy Mercier, de la firme Groupe de recherche Géocom.

Les méthodologies adoptées pour les deux volets comprennent l'envoi de questionnaires à des échantillonnages ciblés, l'analyse des questionnaires, une enquête téléphonique menée par des personnes formées dans ce type de recherche. Les deux volets de cette étude ont été menés dans le respect des règles entourant les données nominatives et la vie privée en vigueur. Chaque volet de l'étude présente une explication de la méthodologie employée, les questionnaires utilisés, l'analyse des données et la liste des collaborateurs.

Il est à noter que le nombre total d'individus intervenant à titre de créateurs dans les arts médiatiques cité dans l'étude quantitative a été calculé en additionnant le nombre d'individus inscrits à titre de membres actifs en règle sur les listes de membres des organismes (reconnus soit par le CALQ, soit par le CAC comme centre d'artistes, centre de production, de diffusion ou de distribution) en date du 15 janvier 2001 ayant collaboré au volet quantitatif. Compte tenu du fait que certains créateurs ne sont membres d'aucun organisme et que d'autres n'ont pas renouvelé leur adhésion, il peut y avoir un écart minimal (estimé à environ 500) entre ce nombre et le nombre total d'individus créateurs pratiquant les arts médiatiques au Québec.



Cette étude a pu être réalisée grâce à la participation financière d'Emploi-Québec et du Conseil des arts et des lettres du Québec. Le CQAM espère que la lecture de ce document puisse vous permettre de saisir toutes les dimensions et tous les paradoxes que vivent quotidiennement la communauté québécoise des arts médiatiques indépendants.

Bonne lecture!

Barbara Ulrich, directrice générale  
Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM).